

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

SÉANCE DU 11 JUIN 2024

DEPARTEMENT

Haute-Garonne

De la commune de FLOURENS

Séance du 11 juin 2024

Nombre de conseillers

En exercice 13

Présents 9

Procurations 3

Votants 12

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 juin à 18h30

Le CCAS de cette commune, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du CCAS de la Mairie

sous la présidence de M Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE, Président.

Date de la convocation : 03/06/2024

Date d'affichage de la convocation : 05/06/2024

Date d'affichage de la délibération :

Etaient présents : M. Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE, M. Didier CORTES, Mme Bernadette FAURÉ, M. Philippe ARRUE, Mme Martine NOËL, M. Pierre NAVARRO, Mme Marie-Claire LABÉDAN, Mme Josette MARTINS, Mme Josette NOËL.

Ont donné procuration :

Madame Isabelle DICIANNI a donné procuration à Madame Josette NOËL,

Mme Nicole DUCOUSSO a donné procuration à Madame Marie-Claire LABÉDAN,

Madame Monique ROUTABOUL a donné procuration à Madame Bernadette FAURÉ.

Mme Aurore MERVILLE-COMET est excusée.

Madame Bernadette FAURÉ a été nommé(e) secrétaire de séance.

Délibération 2024-13 Aide sociale n°4 : aide financière

Exposé

Monsieur le Président indique qu'une personne en difficulté financière sollicite une aide pour un retard de paiement relatif à des factures d'énergie.

Il est proposé que la prise en charge soit effectuée à hauteur de 500 €.

Décision

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil d'Administration

DÉCIDE :

D'approuver la prise en charge de 500 € précédemment présentée,

La délibération est adoptée à :

12

VOIX POUR
ABSTENTION
VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 05/07/2024

Le secrétaire de séance,
Madame Bernadette FAURÉ



Le Président,
Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE

